

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES STOCKS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES PREPOSITIONNES DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE DANS LE CADRE DES PLANS DE DEFENSE

L. JOFFRIN, F. PEYRONNARD Inspection Régionale de la Pharmacie, DRASS Rhône Alpes

Les établissements de santé ont été dotés de stocks de produits pharmaceutiques dans le cadre de la mise en place du dispositif d'organisation des secours en cas de risques exceptionnels.

- *Iode*

Il y a Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) prévus pour la prise en charge des populations proches des installations nucléaires. Pour la zone hors PPI, le plan de gestion départemental est placé sous l'égide des préfetures. Ainsi des stocks d'iode de première proximité ont été constitués dans les départements qui ont une installation nucléaire ou qui en sont limitrophes. Dans certains départements, ces stocks sont positionnés dans les Pharmacies à Usage intérieur auxquelles correspond une desserte géographique.

- *Antibiotiques* : il existe des stocks :

- nationaux de levofloxacine, ofloxacine et ciprofloxacine,
- zonaux dans l'établissement de référence de ciprofloxacine et doxycycline injectable.

Ces stocks sont prévus pour lutter contre le risque biologique comme la tularémie, la peste ou le charbon. Ces stocks sont achetés par la DGS. La doxycycline est une alternative aux fluoroquinolones.

- *Antidotes* :

- les stocks sont prévus pour lutter contre une éventuelle intoxication chimique et sont achetés par la DGS,
- il y a une organisation zonale et un stock zonal,
- les produits concernés sont le CARBOMIX[®], le CYANOKIT[®], le CONTRATHION[®], le BAL[®] et le KELOCYANOR[®],
- ces stocks sont non fongibles (pas d'utilisation possible par l'établissement) et sont dispatchés dans l'établissement de référence et dans certains centres hospitaliers dotés de SAMU (50 % du stock total).

- *Variole* :

- il y a un stock national de vaccins contre la variole détenus dans un endroit tenu secret,
- il est prévu, qu'en cas d'attaque à la variole, un plan vaccinal départemental soit déployé sous l'égide de la préfecture avec constitution d'Unités de Vaccination de Base (UVB),
- le matériel dédié (pour la reconstitution du vaccin) est stocké dans l'établissement de référence,
- les produits accessoires (compresses, sparadrap...) seront stockés dans un hôpital départemental.

- *Autres dotations* :

- les établissements doivent avoir un mois de stock en sus de leur consommation courante d'ADRENALINE[®], de VALIUM[®] et d'ATROPINE[®],
- pour les établissements sièges de SAMU une dotation spécifique d'ATROPINE[®] est disponible.

- *Oxygène médical* :
 - la DHOS recommande notamment d'effectuer un réapprovisionnement en oxygène lorsque le niveau de secours 30 % est atteint,
 - il faut que la centrale d'approvisionnement en oxygène soit reliée à un groupe électrogène.

- *Poste Sanitaire Mobile (PSM)* :
 - il en existe deux types : PSM de type 1 et PSM de type 2
 - type 1 : matériels et produits pharmaceutiques pour 25 blessés graves,
 - type 2 : jusqu'à 500 blessés graves .
 - la rotation des produits du PSM est effectuée avec le stock normal des pharmacies à usage intérieur.

- ❖ *Modalités particulières de stockage de ces produits pharmaceutiques* :
 - température inférieure à 25°C pour le CYANOKIT[®] et l'iodure de potassium[®],
 - le CARBOMIX[®] doit être conservé à l'abri de la chaleur,
 - la DOXYCYCLINE[®] injectable doit être conservée à 4°C,
 - le vaccin variole non reconstitué doit être à -20°C,
 - pour le CARBOMIX[®] et l'iodure de potassium[®], il faut surveiller l'hygrométrie,
 - le CYANOKIT[®] se conserve à l'abri de la lumière.

Ces produits doivent être conservés dans des locaux munis de systèmes d'alarme, fermés à clefs, accessibles au seul personnel identifié et équipés d'un système de sécurité incendie.

Les produits doivent être regroupés sur un lieu unique et facilement mobilisables.

L'établissement de référence est responsable du suivi des stocks donc de l'état des stocks et de ses dates de validité. La traçabilité des numéros de lots est fortement recommandée pour assurer un retrait rapide en cas de besoin.

Il y a eu signature d'une convention entre les HCL et certains hôpitaux (comme le CHU de Grenoble par exemple) pour pouvoir dispatcher certains stocks de produits pharmaceutiques (CYANOKIT[®], CONTRATHION[®]). Les conditions de stockage doivent être identiques aux conditions de stockage primaire. Le suivi des stocks reste la responsabilité du pharmacien de l'établissement de référence.

Il existe une procédure interne pour joindre le pharmacien responsable ainsi que des procédures de déclenchement du dispositif en cas d'alerte.

Ceci représente une lourde charge de travail et une bonne coordination est indispensable vu le nombre d'acteurs.